Charles ANDRÉ

Par : Roland Tatreaux



Service historique de la Défense, Vincennes

- Informations
  - Nom : ANDRÉ
  - Prénom(s) : Charles
- Etat civil
  - Date de naissance : 04/11/1908
  - Ville de naissance : Taponas
  - Département de naissance : Rhône
  - Pays de naissance : France
  - Profession avant guerre :
    - coiffeur
  - Date de décès : 13/02/2001
  - Lieu de décès : Belleville-en-Beaujolais (Rhône)
- Résistance
  - Organisation(s) de résistance :
    - FTP
    - camp des sans-culottes (Saône-et-Loire)
  - Date d'engagement : 1/4/1943
  - Département(s) de résistance : Saône-et-Loire
- Arrestation et condamnation
  - Date d'arrestation : 28/8/1943
  - Lieu d'arrestation : Verzé
  - Département d'arrestation : Saône-et-Loire
  - Juridiction de condamnation : Section spéciale - Lyon

    - Date de condamnation : 10/02/1944
    - Motif(s) de condamnation :
      - Activité communiste
      - détention d'arme
    - Peine infligée : Réclusion
    - Durée de la peine : 15 ans
    - Parcours carcéral :
      - Mâcon
      - Lyon
      - Eysses
      - Compiègne
- Eysses
    - Date d'arrivée à Eysses : 22/02/1944
    - Numéro d'écrou à Eysses : 792
    - Motif de la levée d'écrou : Remis aux autorités allemandes
    - Date de la levée d'écrou : 30/05/1944
    - Durée de détention : 0 an(s), 3 mois, 8 jour(s)
- Déportation
    - Déporté
    - Lieu de départ : Compiègne
    - Date de départ : 18/06/1944
    - Parcours concentrationnaire :
      - Dachau
      - Ebensee (Kdo Mauthausen)
      - Melk (Kdo Mauthausen)
    - Matricule : 73013
    - Situation en 1945 : Libéré
    - Date : 06/05/1945
    - Lieu : Ebensee
    - Date de rapatriement : 26/07/1945
- Reconnaissance
    - Statut : Déporté résistant

Biographie

Charles André est né le 14 novembre 1908 à Taponas dans le Rhône. Il est le fils de Jean André, journalier au dit lieu, et de Marie Dufour, ménagère. Le 17 novembre 1934, il prend pour épouse Françoise Charobert (dont il divorcera le 24 mai 1957). Ils ont un enfant. Il exerce la profession de coiffeur. Appelé sous les drapeaux au titre de la classe

1928, il sert au 4e génie. Rappelé à l'activité en 1939, il est démobilisé le 27 juillet 1940.

Le 29 mai 1941, Charles André est arrêté à son domicile de Belleville-sur-Saône (aujourd'hui Belleville-en-Beaujolais dans le Rhône) par la gendarmerie, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le juge d'instruction près du tribunal militaire permanent de Lyon. Le 30 mai, il est incarcéré à la prison militaire du fort de Montluc, et le 29 août 1941, condamné par ce tribunal à 3 mois de prison pour activité communiste (Charles André est syndiqué à la CGT). Il est élargi le 2 septembre mais, en vertu d'un arrêté du préfet du Rhône en date du 13 septembre 1941, mis en détention administrative. Le 16 septembre 1941, il est interné au Fort-Barraux, un centre de céjour curveillé (CSS) dans le département de l'Isère, sur la commune de Barraux. Il est dirigé sur le camp d'internement de Saint-Sulpice-la-Pointe dans le département du Tarn, sur le territoire de la commune éponyme le 23 novembre 1942 en exécution d'un arrêt du 13 septembre 1941 portant comme motif d'internement *« condamné pour raison politique »*. Il est libéré le 7 janvier 1943 et regagne Belleville-sur-Saône où il est en résidence surveillée chez ses parents. Mais le 16 avril, le préfet du Rhône lui signifie qu'il est *persona non grata* dans le département. Il se rend donc à une quarantaine de kilomètres de chez lui, à Verzé dans le département de Saône-et-Loire, où il s'engage dans le maquis FTP et est affecté au camp des Sans Culottes. Le 15 juillet 1943, il participe à la récupération d'explosifs sur la commune de Flacé-lès-Mâcon et le 28 juillet, avec le groupe du sergent Lagrange sabote une ligne à haute tension sur la commune de Sainte-Cécile au lieudit La Valouze (près de Cluny).

Le 28 août 1943, suite à la dénonciation d'un espion infiltré chez les maquisards, le camp des Sans Culottes est attaqué par les gendarmes de la gendarmerie de Mâcon, appuyés par les GMR, sur la commune de Verzé, au lieudit Vaux-Verzé, lesquels cernent la ferme du Mont où loge le groupe de résistants. Après un combat inégal, avec lui, six de ses camarades sont faits prisonniers : Victor Boulerot, Paul Fournier, Jean Gailleton, Gabriel Lagrange, André Patissier et Henri Verret.

Incarcéré le 28 août 1943 à la maison d'arrêt de Mâcon, le 25 novembre il est écroué à la maison d'arrêt Saint Paul à Lyon. Le 1er février 1944, il comparait devant la section spéciale près de la Cour d'appel de Lyon qui le condamne, pour *« violences à gendarmes et détention d'armes »*, à dix ans de réclusion et le 7, pour *« activité communiste, infraction au STO, usage de titres volés »* à 5 ans de réclusion avec confusion des peines.

Le 22 février 1944, il est incarcéré à la centrale d'Eysses sous le numéro d'écrou 792. Le 30 mai 1944, il est remis aux autorités allemandes et transféré à Compiègne d'où, le 18 juin, il est déporté au camp de concentration de Dachau, sous le matricule 73 013. Arrivé le 20, il y reste environ trois semaines puis est transféré au *Kommando* de Blaichach

comme coiffeur. Du 17 novembre 1944 au 25 janvier 1945, il est au camp de concentration de Mauthausen, puis transféré à Melke et Ebensee. Il y est libéré le 6 mai 1945 par les troupes américaines. Hospitalisé à Ebensee, puis à Constance, il est rapatrié sanitaire par train le 24 juillet 1945.

Charles André décèdera le 13 février 2001 à Belleville-en-Beaujolais.

Charles André est reconnu au titre d'interné politique en date du 25 novembre 1959, carte n° 1315.12647, pour une période d'internement allant du 29 mai 1941 au 7 janvier 1943. Il est reconnu au titre de déporté résistant en date du 7 août 1957, carte n° 1015.30838, pour une période d'internement allant du 28 août 1943 au 31 mai 1944 et de déportation du 1er juin 1944 au 6 mai 1945. Il est aussi titulaire d'un certificat d'appartenance aux FFI validé le 17 février 1948, pour la période allant du 16 avril 1943 au 28 août courant, au titre de son séjour au sein du maquis FTP des Sans Culottes.